

Module 2 – Activité 2 *Notre regard sur le handicap à travers les époques*

Document 2 – Modèles de handicap

Modèle fondé sur la charité

Le modèle fondé sur la charité peut conduire ceux qui l'adoptent à considérer les personnes handicapées comme incapables de vivre seules de manière autonome ou avec des individus non handicapés, ce qui signifie qu'elles ont besoin d'être « prises en charge » par la communauté au sein d'établissements séparés et que les décisions les concernant ne leur appartiennent pas.

Modèle médical

Le modèle médical peut conduire ceux qui l'adoptent à considérer que les personnes handicapées ont besoin d'être « guéries » ou qu'elles doivent faire l'objet d'interventions médicales avant de pouvoir rejoindre la communauté et y prendre une part active. En pratique, cela revient à priver la plupart des personnes handicapées d'un accès équitable aux possibilités de participation sociale.

Modèle social

Le modèle social repose sur un point de vue très différent : le handicap est conçu comme le fruit d'une interaction entre un individu et un environnement qui ne tient pas compte de ses différences. Ce modèle met l'accent sur la nécessité de lever les obstacles, afin que les personnes handicapées bénéficient des mêmes possibilités de participation que les autres. La société doit évoluer afin d'éliminer tous les obstacles physiques, sociaux et communicationnels susceptibles d'empêcher les personnes concernées de contribuer à la communauté. Le modèle social considère le handicap comme une composante à part entière de la diversité sociale, et non plus comme une « anomalie ».

Modèle fondé sur les droits

Le modèle fondé sur le respect des droits humains s'inscrit dans la continuité du modèle social en considérant que les personnes handicapées ont des droits, et que l'État et la société ont des responsabilités à leur égard. Elle considère comme discriminatoires les obstacles présents dans la société et donne aux personnes handicapées les moyens de faire entendre leurs voix lorsqu'elles sont confrontées à ces obstacles. Le modèle fondé sur le respect des droits reconnaît la nécessité de garantir aux personnes handicapées l'égalité en matière d'accès aux possibilités et de participation au sein de la société. Par conséquent, la responsabilité de promouvoir, de protéger et de garantir ce droit nous incombe à tous. Il s'agit en outre de reconnaître aux personnes handicapées la capacité de faire valoir leurs droits et de prendre elles-mêmes les décisions qui ont un impact sur leur vie.